

Décision : MCRC02-00328

Numéro de référence : M02-08298-5

Date de la décision : Le 18 novembre 2002

Objet: Demande d'autorisation de céder des véhicules

Endroit : Montréal

Date de l'audience: Le 6 novembre 2002

Présent : Gilles Bonin, avocat
Commissaire

Personne(s) visée(s) :

0-M-330261-101-SI 9044-0306 QUÉBEC INC.
1871 rue St-Louis, Suite 11
Saint-Laurent
(Québec)
H4M 1N5

- Demanderesse

CONSIDÉRANT le dossier M02-06754-9 (non respect d'une condition);

CONSIDÉRANT l'engagement produit à ce dossier et reproduit en annexe "A" des présentes;

CONSIDÉRANT que faire droit à la demande ne serait pas contraire à la loi (article 33) de la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds;

POUR CES MOTIFS, la Commission:

DONNE SON CONSENTEMENT à ce que 9044-0306 Québec Inc. cède les véhicules lourds, ci-après décrits, à 9114-8783 Québec Inc.

<u>MARQUE</u>	<u>MODÈLE</u>	<u>ANNÉE</u>	<u>NUMÉRO DE SÉRIE</u>	
	<u>IMMATRICULATION</u>			
GMC	VAN	1987	2GTEG25Z8H4504461	FX89415
GMC	TOP	1996	1GDL7H1J3TJ501361	L231710
FORD	CUT	1997	1FDKE30F7VHA70776	LC53814
GMC	TOP	1996	1GDP7H1J2TJ504883	LC80728
TIMP		1989	1TDR48022KD072714	RP87012

Gilles Bonin, avocat
Commissaire

Pièce jointe: Annexe A (engagement)